



Sous la présidence de Mme Céline CHARRIAUD, présidente de Saint-Flour Communauté, et de M. Jean-Jacques MONLOUBOU, vice-président chargé des Gens du voyage par arrêté de Mme le président n°AG 2021-005, la première commission thématique Gens du voyage s'est déroulée le 5 février 2021. Tous les élus titulaires de la commission étaient conviés.

Conformément à la convocation adressée le 28 janvier 2021, l'ordre du jour concernait :

- Fonctionnement de la commission ;
- Compétence et état des lieux ;
- Perspectives ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Delphine DELORT, directrice générale adjointe des services ;
- Jean-François VEDRINES, directeur des services techniques.

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (Annexe 2)

Le fonctionnement de la commission

La réunion débute par un tour de table pour que chacun des membres puisse se présenter.

Mme Céline CHARRIAUD rappelle les conditions de mise en place ainsi que le rôle des 15 commissions thématiques communautaires dont celle relative aux Gens du voyage, conformément au pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 janvier 2021. Il est ainsi rappelé le rôle consultatif de la commission qui examinera les dossiers et projets relatifs aux Gens du voyage, sera force de propositions sur cette thématique d'intérêt communautaire, et ce préalablement aux arbitrages du bureau exécutif et in fine du conseil communautaire.

Mme Marina BESSE est désignée secrétaire de séance.

Mme Delphine DELORT présente l'ordre du jour de la réunion.

SYNTHESE :

Conformément au pacte de gouvernance, les comptes-rendus de réunion seront co-signés par la vice-présidente déléguée et le secrétaire de séance.

Compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux et locatifs » et cadre législatif

La compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux et locatifs » est une compétence obligatoire de Saint-Flour Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette compétence était précédemment exercée par la Ville de Saint-Flour.

En plus de 20 ans, le législateur a particulièrement encadré, dans le droit français, l'accueil, l'habitat et le stationnement des gens du voyage en recherchant un équilibre entre la préservation du mode de vie itinérant des gens du voyage d'une part et le maintien de l'ordre public et le respect du droit de propriété d'autre part.

La loi dite « Besson » du 5 juillet 2000 prévoit l'adoption de schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage fixant les équipements et aménagements à réaliser pour l'accueil des gens du voyage et leur répartition géographique, sous la responsabilité des préfets en lien avec les Conseils départementaux. Ces schémas intègrent obligatoirement les communes de plus de 5 000 habitants.

Dans le Cantal, le schéma départemental est en cours de révision après une prorogation d'une durée d'1 an du schéma 2013-2019. L'Etat et le Département du Cantal ont confié l'étude de révision dudit schéma à la Fédération départementale des Centres sociaux du Cantal. A ce jour, il existe, à l'échelle départementale, 1 aire de grand passage de 90 places, 3 aires d'accueil : 1 à Aurillac de 100 places, 1 à Arpajon-sur-Cère de 20 places, 1 à Saint-Flour de 40 places caravanes.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil comme compétence obligatoire des communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2017. La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 les a étendus aux terrains familiaux locatifs et aux aires de grand passage.

Enfin, le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 est venu fixer les nouvelles règles d'aménagement des aires d'accueil permanentes et des terrains familiaux locatifs avec des dispositions communes et des spécificités à chaque aménagement (cf Annexe 2).

SYNTHESE :

L'exercice de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux et locatifs » est particulièrement encadré par le législateur jusqu'à la définition des modalités d'aménagement, d'équipement et de gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux.

Dans le cadre de la révision du Schéma départemental, il conviendra que Saint-Flour Communauté puisse exprimer ses propositions d'aménagement avant d'émettre un avis sur le projet de schéma 2021-2027.

Etat des lieux de l'aire d'accueil de la Touête à Saint-Flour

De 1996 à 2016, la commune de Saint-Flour, en tant que commune de plus de 5 000 habitants a mis en service et géré une aire d'accueil des gens du voyage de 40 places caravanes, pour l'accueil de 20 familles.

Le transfert de compétences

Avec un budget présenté à l'équilibre entre charges et recettes, le transfert de la compétence s'est opéré sans transfert de charges. Un transfert de personnel a été effectué à hauteur de 0,6 ETP. Il s'agit d'un poste de gestionnaire occupé par Mme Marie-Rose SPRUMONT, agent du CCAS de la Ville de Saint-Flour mis à disposition à Saint-Flour Communauté (renouvellement de la convention à intervenir en conseil communautaire du 10 mars 2021).

Les familles des gens du voyage accueillies à la Touëte

Il existe à Saint-Flour un ancrage fort des familles des gens du voyage sur l'aire. Issus majoritairement de 4 groupes familiaux, 50 ménages sont concernés par cette aire (248 personnes dont 101 jeunes de moins de 18 ans) dont les 2/3 (28 familles « régulières » soit 118 personnes) sont véritablement ancrés territorialement depuis au moins 20 ans. En dehors, aucune famille « nouvelle de passage » ne s'arrête stationner sur l'aire de la Touëte. Les familles se déplacent principalement en été. Quelques personnes âgées y séjournent à l'année. Globalement, la situation économique des familles des gens du voyage à Saint-Flour est précaire ; moins de la moitié de celles-ci exercent une activité. L'accompagnement social est réalisé par le CCAS de la Ville de Saint-Flour et le suivi par le Conseil départemental du Cantal.

L'équipement

Il existe 20 emplacements de 2 places caravanes tracés au sol, équipés d'une borne électrique et d'un robinet d'eau. Comme précisé dans le diagnostic du Schéma départemental dès 2013, « le niveau qualitatif de l'aire d'accueil de Saint-Flour reste très loin des standards fonctionnels. Il s'agit d'une aire dégradée et inadaptée, sans réelle organisation spatiale. L'aire souffre d'une installation technique obsolète et d'un règlement intérieur adopté en 2011 qui entretient la confusion entre aire d'accueil et terrain familial, source de dysfonctionnements, de conflits, de destructions et d'impayés constatés. » Depuis, le dispositif de prépaiement de l'eau installé par la Ville de Saint-Flour a été totalement dégradé, la consommation d'eau est ainsi gratuite sur l'aire. Par ailleurs, la dégradation permanente du local électrique situé au centre de l'aire et les vols d'électricité pratiqués ont conduit à une insécurité électrique telle qu'elle a contraint ENEDIS à pratiquer plusieurs coupures complètes sur l'aire d'accueil. En décembre 2020, les compteurs individuels tarif bleu ont été supprimés au profit de l'installation d'un tarif jaune à la charge de Saint-Flour Communauté.

La gestion

En l'absence d'un gestionnaire sur site, suite à l'application du droit de retrait de l'agent, les entrées et les sorties de l'aire d'accueil ne sont pas contrôlées, elles sont constatées.

SYNTHESE :

L'aire d'accueil de la Touëte à Saint-Flour ne répond pas aux normes en vigueur en matière d'accueil des gens du voyage. En l'absence de contrôle des flux, l'aire est suroccupée en particulier en période hivernale (de novembre à avril) avec l'accueil d'une moyenne de 28 familles pour 20 emplacements. Suite à des dégradations répétées sur site, les fluides sont par ailleurs totalement gratuits aujourd'hui pour les usagers, à la seule charge de Saint-Flour Communauté. Les charges d'entretien sont en constante augmentation.

Un aménagement complet de l'aire s'impose pour pouvoir in fine appliquer un règlement intérieur adapté au mode de vie des voyageurs et proposer un habitat différencié de type terrains familiaux pour les personnes qui ne voyagent plus ou très peu.

Perspectives d'aménagement

Pressée dès le transfert de compétence par les services de l'Etat d'engager le plus vite possible des travaux de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage avec à défaut suppression du versement de l'Aide au Logement Temporaire ALT2 d'un montant avoisinant 61 000 €, Saint-Flour Communauté a :

- en 2017, confié une étude de besoins et de pré-programmation à l'Association sociale nationale internationale tzygane (Asnit) ;
- en 2019, retenu une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement fonctionnel de 3 tranches d'une aire d'accueil de 20 emplacements ;

- en 2019, participé à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) Sédentarisation des gens du voyage portée par la DDCSPP du Cantal et le Conseil départemental du Cantal ;
- revu son projet d'aménagement, en lien avec les partenaires, dans une répartition entre 1 aire d'accueil à 10 emplacements (20 places caravanes) et 11 terrains familiaux (27 places caravanes), et en l'adaptant ensuite au décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019.

Une 1^{ère} estimation a été établie, en septembre 2020, à 4 233 665 €, coût opération, afin de déposer une demande au titre de la DSIL appel à projets 2020-2021 Plan de relance. Cette demande a fait l'objet d'un refus.

Les membres de la commission sont saisis pour réinterroger aujourd'hui le projet global :

- son calibrage : le nombre d'emplacements retenus n'est pas remis en question,
- la typologie des habitats : les besoins différenciés entre aire d'accueil et terrains familiaux ne sont pas remis en question. Toutefois la compatibilité entre habitats différenciés à proximité, sur une même emprise foncière, est interrogée. Il est confirmé qu'elle n'a pas été préconisée par les services de l'Etat tout au long de l'étude MOUS et qu'aucun aménagement connu ne répond à cette organisation.
- sa localisation : la présidente de Saint-Flour Communauté Céline Charriaud propose de rechercher une seconde emprise foncière pour réserver la Touête aux terrains familiaux par exemple, et l'aire d'accueil sur un autre site à trouver, ou inversement, quitte à ce que le projet d'aménagement dans sa globalité prenne encore du retard. Les membres de la commission valide cette orientation la jugeant plus favorable à la mise en place d'une gestion adaptée des sites et de l'accueil des familles.
- les contraintes de phasage : la recherche active d'un second site est la priorité, les délais de réalisation viennent en second.
- les travaux en site occupé : ils sont à éviter.

Toutefois, pour répondre à l'urgence de la mise en sécurité électrique de l'aire d'accueil qui est un sujet depuis le printemps 2018, devenu par ailleurs crucial en décembre 2020, le marché de travaux a été confié à l'entreprise MOURGUES en octobre 2020. Il s'agit de réaménager un local de comptage électrique à l'extérieur de l'aire, en limite de propriété, avec mise en place d'un tarif jaune à la charge de Saint-Flour Communauté. Le coût de l'opération s'élève à 92 432,84 € avec une aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 41 020 €.

SYNTHESE :

S'agissant du projet d'aménagement, les membres de la commission s'entendent sur la recherche d'un second site pour l'accueil des familles des gens du voyage sur la commune ou en proximité de la commune de Saint-Flour, et ce afin d'aménager une aire d'accueil avec gardiennage sur un site et des terrains familiaux sur un autre site. Cette nouvelle orientation permettra d'éviter les conflits d'usage d'une part et de contribuer à la répartition des ménages comme cela est préconisé en période de crise sanitaire comme rencontré actuellement. Le report du projet d'aménagement devra être abordé avec les services de l'Etat.

Définition des orientations stratégiques du territoire

Mme Delphine DELORT précise que l'objectif de cette fin de réunion est de connaître la volonté et les ambitions politiques que les élus souhaitent porter à l'échelle communautaire dans les domaines de l'habitat des Gens du voyage en vue de la construction du futur projet de territoire de Saint-Flour Communauté.

Cette réflexion s'appuie sur les ambitions et objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qu'il convient de préciser, modifier, amender (Cf. Annexe 2).

Au terme des échanges, les éléments suivants peuvent être soulignés :

1. Ambition 1 / Axe 1 / Objectif 1.1.

Cet objectif n'a pas fait l'objet de remarque de la part des membres de la commission.

La commission valide l'orientation détaillée.

Questions diverses

Pour les prochaines commissions, les élus proposent d'/de :

- Organiser un déplacement sur le site de l'aire de la Touête pour les élus qui le souhaitent ;
- Organiser une ou plusieurs visites sur des aménagements de type aire d'accueil et terrains familiaux (ex. Rodez, Brioude, dans le Puy-de-Dôme en lien avec l'AGV) ;
- S'associer à un groupe de travail avec la CABA pour échanger sur le partage d'expériences notamment.

La prochaine réunion de la commission sera fixée à une date ultérieure.

L'ordre du jour pourrait se décliner comme suit : règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage ; définition de la participation aux charges des usagers ; avancée des travaux de mise en sécurité électrique ; pouvoir de police et procédures d'évacuation des stationnements illicites ; retour sur l'avancée de la révision du schéma départemental.

A Saint-Flour, le 12 février 2021

La Présidente

Céline CHARRIAUD

La Secrétaire de séance

Marina BESSE

En Annexes :

- Feuille de présence
- Document de présentation diffusé lors de la commission

